



ASA ST RAPHAEL et REGION  
Hameau de Valaury - 1 chemin du Rouge  
83120 LE PLAN DE LA TOUR  
Tél : 06 03 73 13 88 - Fax 04 94 43 85 67  
Courriel : asa.st.raphael@free.fr



## COUPE DE FRANCE DES RALLYES FFSA

### 12<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL DES ROCHES BRUNES- LE PLAN 14-15-16 février 2025

#### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complète le règlement standard des rallye FFSA

Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement général

#### **PROGRAMME-HORAIRES**

##### Ouverture des engagements dès visa FFSA

<b>Ouverture des engagements :</b>	<b>Dès réception du Visa FFSA</b>
Lundi 03 février 2025	Clôture des engagements
Dimanche 9 février 2025	Reconnaitances de 9h00 à 17H30 – NON STOP
Jeudi 13 février 2025	Reconnaitances de 9h00 à 17H30 – NON STOP
Vendredi 14 février 2025	Reconnaitances de 9h00 à 12h00

Road book et stickers de reconnaissances : Permanence ASA, Place Ollier 83 Roquebrune

##### **Vendredi 14 février 2025**

Vérifications Shakedown administrative (Parking du Roucas) : 9h30 à 10h30  
Shakedown : 11h00 à 16h00  
Vérifications administratives de 14h30 à 18h30, Salle Molière. Place Ollier Roquebrune  
Vérifications techniques de 14h45 à 18h45. Place Ollier – Roquebrune  
14h30 : Mise en place du Parc fermé : jeu de boules  
18h30 : 1<sup>er</sup> Réunion de Collège- salle Lulli. Place Ollier Roquebrune  
20h00 : Publication des équipages admis au départ.  
Heure et ordre de départ de la 1ere étape  
Affichage Place Ollier- Roquebrune

##### **Samedi 15 février 2025**

8h00 : 1<sup>e</sup> VHC-départ de la 1ere étape, Parc fermé Roquebrune  
17h25: Arrivée 1<sup>e</sup> VHC-de la 1ere étape Place Ollier Roquebrune  
20h00 Publication des résultats et ordre de départ de la 2eme étape Tableau Affichage. Place Ollier Roquebrune

##### **Dimanche 16 février 2025 :**

7h30 : 1<sup>e</sup> VHC départ de la 2eme étape – parc Fermé  
15h19 : 1<sup>e</sup> VHC (CH12D) Arrivée finale. Parc de reclassement Parc Saint Roch,  
Remise des Prix au Podium, place Ollier  
Publication des résultats, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.  
Si nécessaire Vérifications finales :  
**Garage elp Diag services- Roquebrune s/Argens**



*Signature*

Taux horaire de la main d'œuvre, 60€TTC

### **ADRESSES UTILES :**

#### Organisation et Secrétariat :

Asa St Raphael. Chemin du Rouge. 83120 PLAN DE LA TOUR. Tel 06 18 30 93 98

Alain VINCENT tel 06 11 28 34 28

Site : [asastraphael.com](http://asastraphael.com) adresse mail : [asa.st.raaphael@gmail.com](mailto:asa.st.raaphael@gmail.com)

#### Secrétariat Pilote- Engagements :

Sandrine AUNE-JAUDEL

10 Chemin des Près- Hameau Vallauray -

83120- Plan de la Tour-

06 21 44 45 66- mail : [jaudel.s.a@gmail.com](mailto:jaudel.s.a@gmail.com)

Permanence Rallye : à partir du Jeudi 13 Février 2025

9h00 : Salle G. De la tour Place G.Ollier- Roquebrune

### **ARTICLE 1 ORGANISATION :**

L'Association sportive automobile de Saint Raphaël organise les 14, 15, 16 février 2025,  
En qualité d'organisateur administratif et technique le 12eme Rallye des Roches Brunes - Le Plan  
Comptant pour la coupe de France des Rallyes 2025, coefficient 3,  
Avec le concours des villes de Roquebrune sur Argens et le Plan de la Tour.

Le Présent règlement a été enregistré par la Ligue du sport automobile PACA sous le Visa N°  
le..... et par la FFSA sous le Permis d'Organiser N°.....du .....2024.

### **COMITE D'ORGANISATION :**

Président : Alain VINCENT-

Membres :

Christian Astier-Loic Astier-Sandrine Aune-Jaudel-Marine Bransiec-Vivian Carrion-

Evelyne Darna-Serge Egea-Adrien Jaudel-Rosy Jaudel-Maité Jotreau- Céline Legrand- David Rebotier

Michel Tirabassi-

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement  
prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales éditées par la FFSA.

Coordonnées > voir Adresses Utiles

**Tableau d'affichage** : pendant le Rallye ; Place G.Ollier. 83 Roquebrune



Responsable des classements	: PKSOFT	
Chargé des relations presse	: Rosy Jaudel	Licence N° 21159/0710
Juge de faits	: Serge EGEA	Licence n° 212355/0710

## **1.2 ELIGIBILITÉ**

Le 12<sup>ème</sup> Rallye des Roches Brunes le Plan, compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2025 Nationaux, coefficient 3.
- Les challenges Rallyes 2025 de la ligue du Sport Automobile Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

## **1.3 VERIFICATIONS**

Des Pré-Vérifications administratives seront faites lors des reconnaissances.

(Voir dates Programme-Horaires)

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 14 février 2025 de 14h30 à 18h30**,  
Salle Molière, place Ollier- Roquebrune.

Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 14 février 2025 de 14h45 à 18h45**  
Place G.Ollier – Roquebrune.

Mise en Parc Fermé, **à partir de 14h30** - Parking GONNET du jeu de boules, Roquebrune sur Argens

## **ARTICLE 2. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

## **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

#### **3.1.1. CONCURRENTS ADMIS**

Voir règlement standard

**3.1.10** Le nombre d'engagés (Moderne, VHC, VHRS, VMRS) est fixé à 150 voitures, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 12<sup>ème</sup> Rallye VHC et le 10<sup>ème</sup> Rallye VHRS – VMRS.

**3.1.11** Droits d'engagements sont fixés à :

- \* Avec la publicité facultative des organisateurs : 580€ y compris les trackers
- \* Sans la publicité facultative des organisateurs : 1160€ y compris les trackers
- \* Avec la publicité facultative des organisateurs **équipages complets licenciés à l'ASA ST-RAPHAËL** : 530€ (y compris les trackers)
- \* Sans la publicité facultative des organisateurs **équipages complets licenciés à l'ASA ST-RAPHAËL** : 1060€- (y compris les trackers).

**La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est complète et accompagnée du montant des droits d'engagement.**

En cas de forfait la retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,

- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.  
Les droits d'engagements seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative  
Proposée par les organisateurs

### **3.3 ORDRE DE DÉPART**

Voir règlement standard

#### **3.3.3. Ordre de départ pour tout le Rallye : 1<sup>er</sup> VHC- 2<sup>ème</sup> Moderne- 3<sup>ème</sup> VHRS/ VMRS**

### **ARTICLE 4- VOITURES et EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard

### **4.3 ASSISTANCE :**

Conforme au règlement standard des Rallyes.

L'assistance sera autorisée que dans les parcs ou zones prévues à cet effet, et indiqués sur le livre de route.  
En dehors de ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation ne pourra se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

Une seule plaque « Assistance » gratuite sera délivrée par voiture engagée.

La vitesse de circulation dans le parc d'assistance sera contrôlée : 30 km/h maxi (concurrents et ayants-droits)

Chaque « assistance » doit prendre en charge l'enlèvement de tous ses déchets au départ du parc.

Le Parc d'assistance sera autorisé aux concurrents le **vendredi 14 février 2025 à partir de 08 h 30 et jusqu'à 22 heures00** afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS

**Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1<sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.**

- **Parc assistance : Stade de la Bouverie, Espace Suzanne Régis ROQUEBRUNE/ARGENS 83.**

**Parc remorques. Toutes les remorques seront stationnées 180 Chemin du Lac RD7 ROQUEBRUNE sur ARGENS (83).**

**Par manque de place de stationnement sur le parc d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.) Les véhicules de course seront déchargés au parc à**

**Remorques afin de se présenter aux vérifications sans les remorques**

### **4.7. EXTINCTEURS**

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

### **4.9. GEOLOCALISATION**

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués aux vérifications administratives. **Une caution sera demandée à chaque concurrent au moment de la remise du matériel.** En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé en charge de la géolocalisation.

**Le tracker servira également de moyen de contrôle afin d'éviter que des itinéraires raccourcis ne correspondent pas à l'itinéraire officiel déposé par l'organisation, soient empruntés.**

## ARTICLE 5- IDENTIFICATION DES VOITURES EN PUBLICITÉ

### 5.1. Identification des voitures :

Conformément au règlement standard des rallyes FFSA

### 5.2. PUBLICITÉ

Additif à venir

## ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1- Description :

Le 12<sup>ème</sup> rallye des ROCHES BRUNES – LE PLAN, représente un parcours de **412.10kms**.

Il est divisé en deux étapes et quatre sections, et comporte 12 épreuves spéciales

D'une longueur totale de **112.606 kms**

Les épreuves spéciales sont :

1. ES1/4	Petignons	3.52 kms
2. ES2/5	Peigros	19.83 kms
3. ES3/6	La Mourre	5.51 kms
4. ES7/10	Les Plaines	5.546 kms
5. ES8/11	Vallaury	6.78 kms
6. ES9/12	Roquebrune	15.117 kms

Un Itinéraire bis de délestage liaison sera joint à l'annexe itinéraire en cas de blocage de l'Épreuve Chronométrée

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

### Article 6.1

A l'arrivée du Rallye, des « Baptêmes » seront organisés pour permettre à quelques enfants, de profiter des voitures de compétition (du Podium au Parc Fermé, en suivant l'itinéraire prévu). Pilote et un enfant à bord, le copilote rejoint à pied le Parc fermé d'arrivée. **(Assurés par l'Assurance LESTIENNE)**

### 6.2- Reconnaissances :

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances **du parcours du rallye** ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements

### **6.2.6P : La durée des reconnaissances est limitée à 3 passages maximum.**

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les :

**Dimanche 9 février 2025**

**Reconnaisances de 9h00 à 17H30 – NON STOP**

**Jeudi 13 février 2025**

**Reconnaisances de 9h00 à 17H30 – NON STOP**

**Vendredi 14 février 2025**

**Reconnaisances de 9h00 à 12H\***

**Tous les documents nécessaires aux reconnaissances : fiche recos et numéros de recos seront distribués salle communale- place G.Ollier à Roquebrune sur Argens, les jours de reconnaissances autorisées.**

**=>Des Pré-Vérifications administratives seront faites lors des recos.**

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou minimiser la vitesse, le jour du rallye des cordes seront protégées. La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

### **ARTICLE 7- DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **7.5.20 BASE D'ESSAI (Shake down) :**

Une séance d'essais (shakedown) est proposée aux concurrents engagés, le vendredi 14 février 2025, de 11h à 16h. Cette base d'Essais est située RD47, lieudit La Bouverie. Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire.

Les **frais de participation sont fixés à 120 €** par voiture (désistement : voir article 3.1.11.1 P)

**Au cours de ces essais, SEUL L'ÉQUIPAGE ENGAGÉ peut se trouver à bord de la voiture muni des BRACELETS remis par l'organisation.**

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux **vérifications administratives & techniques** et d'avoir récupéré et apposé, ses fonds de portières.

**Assurés par l'Assurance LESTIENNE**

### **ARTICLE 8-PENALITES-RÉCLAMATION-APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 9-CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 10-PRIX-COUPES**

**AUCUN PRIX EN ESPÈCES NE SERA DISTRIBUÉ LORS DE CE RALLYE**

**Un tirage au sort sera effectué parmi les 1<sup>ers</sup> de classe, remboursant 5 engagements.**

Tous les classés seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le dimanche 16 février 2025, lors du passage sur le podium d'arrivée.